

Code de l'unité de formation : (3)

954122U36S1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Méthodologie spéciale: Séminaire de médiation scolaire	CT	F	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Jotovitch

06-01-1997

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date : 10 JAN 1997

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphes 1^{er} et 2 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formations émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer chez l'apprenant, une capacité d'analyse face à une situation-problème en milieu scolaire, lui permettant d'adopter des comportements conformes aux principes de base de la médiation.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour entamer ce programme de formation, le futur médiateur doit posséder:

- des capacités de base dans l'observation, le décodage et l'analyse des relations interpersonnelles;
- une capacité d'auto-évaluation;
- une expérience concrète de la relation d'aide.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la constitution d'un titre prévu pour l'accès à une fonction d'enseignant ou du personnel d'auxiliaire d'éducation.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable de ne pas constituer des groupes de plus de 16 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable, à partir des principes de base de la médiation scolaire,

1. de repérer les convergences et les divergences entre les objectifs d'un établissement scolaire et les objectifs de ses différents acteurs dont ceux de l'enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation;
2. d'appréhender les problématiques rencontrées par le public scolaire dont la toxicomanie, la délinquance, la maltraitance, ...;
3. d'évaluer les possibilités d'action du personnel directeur, enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation, les relais auxquels ils peuvent s'adresser ainsi que les répercussions de ce qu'ils mettent en place;
4. de construire et réfléchir une action dans une perspective de résolution de problème intégrant différents niveaux d'action (par exemple: individuel, de groupe ou de structure).

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, partant d'une situation-problème en milieu scolaire, l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience des éléments essentiels lui permettant d'adopter de nouveaux comportements adaptés à la situation, en référence aux principes de base de la médiation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la pertinence de l'analyse de la situation-problème;
- du caractère global et pertinent de la solution proposée.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Enseignant ou expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins dans le domaine de la résolution de conflits dans l'esprit de la médiation.